

lorsqu'il prendra la parole. Il s'agit de questions précises, et l'on pourrait sans doute en poser d'autres. Il s'agit de questions précises portant sur la politique de défense.

Y a-t-il une politique de défense qui tienne compte de la situation actuelle, si fondamentalement différente, comme M. Khrouchtchev le signalait à Moscou la semaine dernière, de la situation qui existait il y a seulement trois ans? Nous contentons-nous, en face de cette nouvelle situation stratégique, de n'être plus qu'un appendice des États-Unis, lié à leur stratégie continentale et, à vrai dire, universelle, laquelle fait d'ailleurs l'objet de critiques même chez eux? Allons-nous, par exemple, dépenser des millions de dollars pour maintenir des avions désuets,—des avions de valeur, comme le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) les a qualifiés l'autre jour, et du reste, ils le sont,—ou allons-nous les remplacer, au prix de centaines de millions de dollars, par des avions américains, après avoir fait disparaître jusqu'à la moindre trace l'avion conçu et construit au Canada à cette fin? Allons-nous dépenser des millions en engins pour voir ensuite que les États-Unis abandonnent ces engins? Devrions-nous accepter sans autre considération le nouveau rôle assigné à la division de l'A.R.C. en Europe, de l'interception à haute altitude à la reconnaissance tactique, ou à l'attaque, face aux avions américains portant des armes atomiques qui ne peuvent être utilisées que sur instructions de commandants américains, parce que c'est ainsi que le veut la loi des États-Unis? Le ministre de la Défense nationale pense-t-il toujours qu'on ne peut utiliser des armes nucléaires tactiques sans amorcer une réaction en chaîne aboutissant à un holocauste nucléaire? Quel est le statut de l'accord négocié avec les États-Unis au sujet des armes nucléaires? Il en est beaucoup question aujourd'hui dans les journaux mais le 10 mars, comme on le voit dans le *hansard*, le premier ministre a déclaré que son gouvernement ne prévoyait pas la conclusion d'un tel accord formel dans un proche avenir. Qu'en est-il maintenant? Car rien ne saurait être plus important qu'un tel accord portant sur les armes nucléaires ou, je suppose, les conditions politiques régissant l'utilisation de ces armes.

Autre question: n'est-il pas temps de faire examiner depuis ses principes mêmes toute notre politique de la défense par un petit comité afin de savoir où nous allons, comment nous pouvons y parvenir plus sûrement et pour l'établir, si possible, sans tenir compte des considérations de partis, afin de tout faire pour que la politique de la défense devienne une politique nationale de la défense? Cela

n'est peut-être pas réalisable. Des opinions très opposées existent peut-être,—en fait, nous savons qu'elles existent à l'heure actuelle,—et un tel comité pourrait peut-être, non seulement servir à renseigner la nation mais aussi à supprimer les divergences au sein du Parlement sur cette importante question. Un comité parlementaire permanent de plus de 50 membres, auquel le premier ministre lui-même a signifié qu'il ne doit pas discuter les questions de principe, n'est pas celui qu'il faut, me semble-t-il, à une étude de ce genre.

Le très hon. M. Diefenbaker: L'honorable député veut-il dire que, d'après notre régime, n'importe quel comité pourrait aborder des questions de principe?

L'hon. M. Pearson: Il le pourrait certainement, monsieur l'Orateur, s'il est institué à cette fin. Il pourrait faire des recommandations, consulter et se renseigner auprès du ministre des questions de principe. Il pourrait certainement étudier les questions de principe.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ce n'est pas ce que disait le très honorable M. St-Laurent.

L'hon. M. Pearson: Il existe un comité permanent qui, par tradition et même en conformité du Règlement, maintenant, je pense, étudie des questions de principe. Je veux parler du comité des Affaires extérieures. Le premier ministre le sait très bien parce qu'il a lui-même traité devant ce comité de questions de principe. Si ces questions peuvent être étudiées au comité des Affaires extérieures, elles pourraient également l'être à titre d'exception à la règle générale et en raison des circonstances relatives à la défense.

Qu'on ne me fasse pas dire qu'un officier des forces de défense pouvait être appelé, même devant un pareil comité, à répondre à des questions de principe car ce serait contraire à une tradition que nous voulons voir respectée par tous les comités. Cela ne se fait pas au comité des affaires extérieures. Mais le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne s'en prive pourtant pas au comité permanent non plus que les autres membres de ce comité. Ne pourrait-on pas adopter la même attitude à l'égard de ce comité qui devrait cependant avoir beaucoup moins de membres que le comité des affaires extérieures.

Je demande au gouvernement de nous dire ce qu'il entend faire pour montrer qu'il se rend compte de la gravité de la situation. Il ne suffit pas de laisser prévoir un désarmement prochain, en donnant à entendre que nous pourrions peut-être alléger nos crédits de défense de deux ou trois millions de dollars, ni de nous rassurer en nous disant que si la guerre devait éclater, l'Occident pourrait anéantir les Russes.